

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024**

N°9/Subventions aux associations

**Subvention exceptionnelle à l'association Amicale de Citoyens Engagés (ACE)**

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Rosa MACEIRA

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

**Absents excusés** : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

**Absent** :

M. le Maire rappelle que l'association Amicale de Citoyens Engagés (ACE) est une association locale qui porte une action intitulée « Les Résilientes » ayant pour objectifs de :

- Lever les blocages, déconstruire les pensées limitantes et apaiser les peurs, pour atteindre des objectifs.
- Accompagner à la transformation des histoires de vie douloureuses en expériences enrichissantes, afin de s'en servir pour progresser.
- Encourager à dépasser les "limites" et retrouver la volonté et le goût de l'effort.

M le Maire précise qu'en 2022, cette action était soutenue financièrement par l'Etat et la Ville au titre de la politique de la ville à hauteur de 3 500 €. En 2023, l'association avait renouvelé sa demande de subvention au titre de la politique de la ville. Il ajoute que malgré les arguments et avis favorables de la Ville, l'Etat a arbitré un désengagement financier pour cette action. Néanmoins, l'association a souhaité maintenir le renouvellement de son action en septembre 2023 afin de répondre à la demande. Dans ce cadre, l'association sollicite la Ville pour un l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle à l'association ACE de 2 000 € en compensation des pertes de financements de 2023.

M. le Maire fait par ailleurs observer que les dispositions réglementaires prévoient que toute association doit justifier de l'emploi de la subvention de la commune.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture – Sport - Politique de la Ville du 6 mai 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 13 mai 2024,

AUTORISE le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Amicale de Citoyens Engagés (ACE).

DIT que les crédits afférents à cette subvention sont inscrits sur la ligne 93518-6574 du budget 2024.

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré le jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : 03 JUN 2024  
Transmission en Sous-préfecture le : 03 JUN 2024